CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDROT

Séance du 24 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt- quatre mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur JAUSSERAND Jean-Pierre, Maire.

<u>PRESENTS</u>: Jean-Pierre JAUSSERAND, Roger NETTE, Edouard LENGAIGNE, Sandrine GARRELIS, François DUMEAU, Raymond VEUX, Laurence SIMON, Sylvie LÉGLISE, Odile RAMBAUD, Christine MEROT

<u>EXCUSES</u>: Carole BRAU, Jean-Noël BOYER, Bernard DELONG, Jean-Paul TROCMET (procuration à Mme Simon)

SECRETAIRE DE SEANCE: Laurence SIMON

H

H

Ш

H

101

III

11 11

La lecture du compte rendu de la séance précédente ne provoquant aucune observation, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Vide grenier du 1er juillet 2017

La commission d'animation a souhaité organiser à nouveau cette année un vide grenier en même temps que le marché nocturne, qui auront lieu le samedi 1^{er} juillet.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal quel montant demander aux participants du vide grenier sachant que l'an passé il était de 50 centimes du mètre linéaire.

Le Conseil Municipal après discussion décide à l'unanimité, de ne pas demander de participation cette année.

Fête communale des 21, 22 et 23 Juillet 2017

La municipalité organisera comme chaque année, une soirée entrecôte le samedi 22 juillet 2017.

Monsieur le Maire rappelle les tarifs 2016, à savoir :

11.50 € pour les adultes

. .

H

ш

П

- 5 € pour les enfants de moins de 12 ans
- et demande aux élus quels tarifs appliquer cette année, sachant que nous ferons appel comme les années précédentes à un traiteur pour l'organisation de cette soirée ?

Monsieur VEUX précise qu'il part du principe d'augmenter un peu chaque année la participation, et de ce fait propose de passer le repas pour les adultes à 12 €. Ce tarif couvrirait le prix demandé par le traiteur.

Après un large débat le conseil municipal décide par 10 voix POUR de maintenir les tarifs de 2016.

Taxe locale sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire rappelle que nous avons une entreprise qui dispose d'un emplacement publicitaire sur notre commune de 4 M².

La taxe de droit commun à appliquer pour l'année 2018 s'élèvera à 15.50 € du M².

Statuts du SISS Langonnais

Du fait de l'entrée de la commune nouvelle Castets et Castillon au 1^{er} janvier 2017 dans ce syndicat, il a été nécessaire de modifier les statuts du SISS et notamment l'article 1 définissant le nombre de communes et de délégués membres.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification de ces statuts.

Subventions

Association « Lo Camin »

Le Conseil d'administration de cette association nous demande une subvention pour venir en aide aux familles dont les enfants sont atteints de troubles du développement.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'attribution d'une aide financière pour cette association, sachant que celle-ci dispose actuellement de 23 000 € en caisse.

Par ailleurs, plusieurs conseillers municipaux participent déjà à titre individuel.

Association « Insermeca »

H

H

H H

III

m

Atelier mécanique solidaire d'aide à l'insertion

Cette association demande le soutien des communes pour développer leurs actions sociales d'insertion. Le personnel du garage InserMéca met son savoir-faire au service de 2 missions : l'insertion par l'emploi et l'apport de solutions à la problématique de la mobilité dans les zones rurales.

Le Conseil Municipal n'est pas favorable à l'attribution d'une aide à cette association. Toutefois, Madame Garrelis demande à ce que l'on fasse connaître cet atelier à nos administrés par le biais du bulletin municipal par exemple.

Elections Législatives

Monsieur le Maire fait un tour de table afin de connaître la disponibilité de chaque élu pour tenir le bureau de vote les 11 et 18 juin.

Personnel communal

Monsieur le Maire rappelle que le contrat aidé de Yannick MONMIREL arrive à terme le 31 mai et celui de Frédéric LACOSSE fin Août.

Il souhaiterait nommer ces deux agents stagiaires dans la fonction publique en tant qu'adjoint technique à temps complet aux dates respectives, du 1^{er} juin, et du 1^{er} septembre.

Par ailleurs, Monsieur le Maire, satisfait de leurs services, propose d'attribuer une prime de 500 € à chacun des deux agents.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité pour la nomination de ces deux agents stagiaires de la fonction publique, ainsi que pour l'attribution de la prime proposée.

RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur LENGAIGNE, responsable du personnel qui a étudié cette nouvelle disposition règlementaire.

Il précise que ce nouveau régime pouvait être mis en place dès le 1^{er} janvier 2017.

Il remplace l'ancien régime des primes IAT (indemnité d'administration et de technicité) et se décompose en deux parties :

La mise en place de l'I F S E (Indemnité de responsabilité et d'expertise) qui constitue la part principale du RIFSEEP attribuée individuellement par l'autorité territoriale.

Elle a pour objet de valoriser l'exercice des fonctions et repose sur la nature des fonctions exercées par les agents ainsi que la prise en compte de l'expérience professionnelle acquise.

Le montant du CIA est déterminé selon la répartition des cadres d'emplois en groupes de fonctions.

Pour notre commune deux groupes de fonction seulement :

3

\$93

簡問

133

8

鯔

69 19

8 8

83

20

胸额

133

簸

e e

123

189 189 181

Groupe 1 agent avec des responsabilités d'encadrement et de coordination (Mme Jimenez)

Groupe 2 agents exécutants (l'ensemble de tous les autres agents)

Cette indemnité sera versée mensuellement et mise en place dès le 1^{er} septembre 2017 ainsi que le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir de l'agent.

La commission du personnel a décidé de tenir compte des indemnités versées actuellement, et de basculer dans le nouveau régime sans changement pour les agents qui percevront le même montant sur leur bulletin de paye.

Monsieur le Maire précise que, avec cette répartition en deux parties de ce nouveau régime indemnitaire, s'il n'est pas satisfait de la manière de servir d'un agent, il pourra lui supprimer une partie de son régime indemnitaire, notamment le CIA.

Pour l'agent du groupe I : IFSE 179 €/mois et 105 €/mois de CIA (plafand)
Pour les agents du groupe 2 : IFSE 52 €/mois et 100 €/mois de CIA (plafand)

En cas d'arrêt pour congé maladie ordinaire, longue maladie, maladie grave, accident de service ou maladie professionnelle, congés maternité, paternité ou adoption le RIFSEEP sera supprimé.

Toutefois, il est maintenu lors des congés annuels, autorisations spéciales d'absences, congés pour formation syndicale.

Madame MEROT fait remarquer qu'il est injuste de supprimer ces primes en cas de congé maternité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications données, approuve à l'unanimité des membres présents pour quatre années ce nouveau régime indemnitaire.

Questions diverses

Faucardage

Monsieur VEUX demande à monsieur le Maire si nous ne pourrions pas faire effectuer ce travail par notre personnel au lieu de passer par un professionnel extérieur ?

Monsieur le Maire n'y est pas opposé et va étudier cette proposition.

Ecole

Au vu des actualités, monsieur Dumeau demande à monsieur le Maire s'il y a du nouveau en ce qui concerne l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée, le gouvernement actuel souhaitant repasser à quatre jours de classe par semaine.

Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas d'information officielle à ce jour et qu'il semblerait que ce ne soit que pour la rentrée 2018, pas avant.

Adolescents

11 11

 Sandrine GARRELIS informe les élus de la mise en place tous les samedis après-midi de 14h à 16h d'activités pour les ados encadrées par un animateur d'AVL, 5 à 8 adolescents sont régulièrement présents.

De plus et à titre exceptionnel une soirée est prévue de 21 h à 23 h le samedi 27 mai au périscolaire.

